

# J+S informations

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin**

Band (Jahr): **33 (1976)**

Heft 7

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>



## Informations



### Canoë-kayak

#### Information pour candidats moniteurs 1 A

##### 1. Publication et inscription

Dans la branche sportive «canoë-kayak», Jeunesse + Sport et la Fédération suisse de canoë assument la formation des moniteurs. Elle est essentiellement d'ordre méthodologique.

La publication des cours paraît dans la revue «Jeunesse et Sport»; il est aussi possible de l'obtenir auprès de la Fédération suisse de canoë.

L'inscription aux cours de moniteurs organisés par les cantons ou par l'EFGS doit être adressée au Service J + S du canton de domicile (pour les étrangers, joindre une copie du permis d'établissement) ou au secrétariat de la FSC (Mme E. Kamber, Gundeldingerrain 187, 4059 Bâle) pour les cours dont elle assume la responsabilité.

Le dernier délai d'inscription est fixé deux mois avant le début du cours.

Les cours cantonaux ou de l'EFGS offrent aux participants une formation gratuite. Ceux-ci se voient en outre rembourser le montant du prix de leur voyage et allouer une indemnité journalière de 8 fr. de même qu'une allocation pour perte de gain.

S'il s'agit de cours de la FSC, on se référera au règlement qui lui est propre.

Lors de la formation, chaque candidat prendra avec soi, pour autant que ce soit possible, son embarcation personnelle.

##### 2. Conditions d'admission aux cours de moniteurs J + S 1 A

- être âgé de 18 ans au moins
- nationalité suisse ou, pour les étrangers, permis d'établissement
- être détenteur du brevet de sauvetage I de la SSS (doit être joint à l'inscription au cours)
- activité dans la branche sportive:
  - de 2 à 3 ans de pratique du canoë au moins
  - avoir subi avec succès le test 1 et si possible 2 de canoë ou faire preuve d'aptitudes techniques correspondantes
  - la maîtrise technique de la branche constitue une condition fondamentale pour être admis à un cours de moniteurs
- être en bonne condition physique
- activité de moniteur: seuls ceux qui ont la ferme intention de déployer une activité de moniteur suffisante après l'obtention du brevet sont habilités à s'annoncer à un cours de formation

##### 3. Programme relatif à la formation des moniteurs

**Théorie:** Jeunesse + Sport, principes d'enseignement, principes d'entraînement, prescriptions de la branche

**Pratique:** en canoë de slalom monoplace (kayak ou canadien)

- étude méthodologique de la matière, exemple de leçon, formation personnelle, entreprise

##### 4. Examen de moniteur

**Technique:**

- *passage de la porte de slalom:* déroulement, voir examen de la branche sportive 1 A; attribution des notes en fonction des indications suivantes:

Note	Kayak R 1		Canadien C 1
	Dames	Messieurs	Messieurs
4: très bien	jusqu'à 100,0	jusqu'à 85,0	jusqu'à 110,0
3: bien	100,1 à 120,0	85,1 à 105,0	110,1 à 130,0
2: suffisant	120,1 à 150,0	105,1 à 130,0	130,1 à 160,0
1: insuffisant	plus de 150,0	plus de 130,0	plus de 160,0

- *parcours de distance:*

déroulement, voir examen de la branche sportive 1 A; conditions de réussite en fonction des indications suivantes:

Catégories	Limites
Kayak R 1 Messieurs	meilleur temps (mt) + 50 % = réussi
Kayak R 1 Dames	meilleur temps (mt) + 63 2/3 % = réussi
Canadien C 1 Messieurs	meilleur temps (mt) + 75 % = réussi

C'est le *meilleur temps absolu* (mt) réalisé par un concurrent de l'élite en canoë R 1 de descente en rivière sportive qui fait foi. Si ce dernier est dépassé par d'autres participants, on tiendra compte du meilleur temps général.

Les candidats peuvent choisir de faire le parcours soit dans une embarcation de descente, soit dans une embarcation de slalom. Dans les deux cas, les limites indiquées ci-dessus restent valables:

**Méthodologie:**

explications et démonstrations relatives à la pratique du canoë

**Condition physique:**

selon les «directives» générales: moyenne 30 points

**Théorie:**

contrôle de la matière enseignée

##### 5. Qualification

Les résultats d'examen de même que l'appréciation du chef de cours décident la réussite du cours. Les matières suivantes servent, en particulier, à l'attribution de la qualification:

note 4 à 1 pour: la technique, la méthodologie, la condition physique et la théorie.

Certificat de moniteur: si le moniteur suit pour la première fois un cours de formation J + S, le Service J + S du canton de domicile lui remet un certificat de moniteur J + S.

La direction du cours inscrit directement les références de participation sur les certificats déjà existants.

## 6. Droit d'activité des moniteurs

S'il a réussi le cours de moniteurs 1, le/la moniteur/trice est habilité(e) à déployer une activité en tant que chef de groupe dans les cours de branche sportive 1 A (formation élémentaire).

S'il est reconnu posséder des aptitudes techniques correspondantes, il peut aussi être engagé dans les cours 2 A / 2 B. Par contre, il ne peut organiser un cours de branche sportive de façon indépendante que dans certains cas bien précis: instituteur, moniteur J + S 2 ou 3 d'une autre branche, autres cas motivés en bonne et due forme.

## 7. L'esquimautage

Chaque participant à un cours a la possibilité de passer l'examen complémentaire facultatif de moniteur, orientation C, qui donne le droit d'accomplir le programme C: «esquimautage — natation.»

### Exigences:

- 3 esquimautages ordinaires en dix secondes au plus
- 50 m crawl en 60 secondes au plus



## Athlétisme

### Informations touchant à l'athlétisme / Cours de moniteurs 1

#### 1. Publication et inscription

La publication des cours paraît dans la revue «Jeunesse et Sport» ou dans l'organe officiel de la fédération concernée, tout au moins en ce qui touche les cours qu'elle organise elle-même.

#### Adresses importantes:

Ernst Strähl  
Chef de la branche athlétisme, EFGS  
2532 Macolin  
Tél. B (032) 22 56 44

Secrétariat de la FSA  
Case postale 2233  
3001 Berne  
Tél. (031) 24 22 72

Secrétariat de la SFG  
Bahnhofstrasse 38  
5001 Aarau  
Tél. (064) 22 26 16

Revue Jeunesse et Sport  
Service des publications  
«Jeunesse et Sport»  
2532 Macolin

Organe officiel SFG / FSA  
Fachschriftenverlag Aargauer Tagblatt  
«Schweizer Turnen + Leichtathletik»  
5001 Aarau

L'inscription aux cours de moniteurs organisés par les cantons ou par l'EFGS doit être adressée au Service J + S du canton de domicile (les étrangers y joindront une copie du permis d'établissement) ou directement à la fédération si c'est elle qui en assume la responsabilité.

Le dernier délai d'inscription est fixé deux mois avant le début du cours.

Les cours cantonaux ou de l'EFGS offrent aux participants une formation gratuite. Ceux-ci se voient en outre rembourser le montant du prix de leur voyage et allouer une indemnité de 8 fr. de même qu'une allocation pour perte de salaire. S'il s'agit d'un cours de fédération, on se référera au règlement qui lui est propre.

## 2. Conditions d'admission aux cours de moniteurs J + S 1

### Généralités

- être âgé de 18 ans au moins
- être de nationalité suisse ou, s'il s'agit d'un étranger, posséder un permis d'établissement.

### Activité dans la branche sportive

- faire preuve d'une activité de 2 ans au moins en athlétisme (comme concurrent ou moniteur auxiliaire)
- maîtriser la technique élémentaire de toutes les disciplines qui font partie de l'examen de moniteur (voir point 4 de ce document d'information)
- être en bonne condition physique

### Recommandation / obligation

- être recommandé par le groupement qui prévoit d'engager le futur moniteur
- avoir la ferme intention de déployer une activité de moniteur suffisante après l'obtention du titre de moniteur.

## 3. Programme relatif à la formation des moniteurs

### Théorie:

Jeunesse + Sport, principes d'enseignement, principes d'entraînement, prescriptions de la branche.

### Pratique:

Matière du programme d'enseignement 1 (correspondant au cours de branche sportive 1) accompagnée d'une application méthodologique et d'une formation personnelle.

### Durée:

Un minimum de 30 leçons (3 1/2 jours)

## 4. Examen de moniteur

### Technique:

- note d'expérience tirée de l'enseignement pratique, et appréciation de la maîtrise technique à partir de l'examen de branche sportive 1 ou d'un examen portant spécialement sur la technique (démonstration).
- les éléments suivants sont pris en considération pour l'attribution de la note: départ accroupi, saut en longueur, saut en hauteur, lancement du poids, lancement du javelot.

### Méthodologie:

En principe, le cours de moniteurs 1 ne comporte pas d'examen méthodologique (qualification facultative).

**Condition physique:**

- test général de condition physique J + S, axé sur la performance.
  - appréciation en fonction du barème jeunes gens ou jeunes filles 19/20 ans.
  - échelle des notes
- |               |                    |              |
|---------------|--------------------|--------------|
| 4 très bien   | 80 points et plus  | (en moyenne) |
| 3 bien        | 50 à 79 points     | (en moyenne) |
| 2 suffisant   | 30 à 49 points     | (en moyenne) |
| 1 insuffisant | 29 points et moins | (en moyenne) |

**Théorie:**

Examen de la matière enseignée à l'aide d'un questionnaire propre à la branche et d'un questionnaire administratif (ce travail écrit peut être éventuellement complété par un examen oral).

**5. Qualification**

Les résultats d'examen, de même que l'appréciation du chef de cours et des maîtres de classes, décident de la réussite du cours.

La qualification comprend, en particulier, la note 4 à 1 pour la technique, la condition physique et la théorie.

Les valeurs indicatives suivantes servent de critère de recommandation pour poursuivre la formation dans la catégorie supérieure (total des 3 notes obligatoires):

4 très recommandé	10 à 12 points
3 recommandé	7 à 9 points
2 recommandé sous réserve	5 à 6 points
1 non recommandé	4 points et moins

**Certificat de moniteurs:**

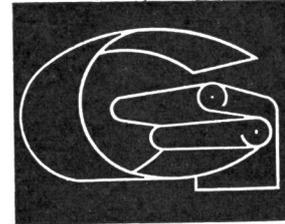
Si le moniteur suit pour la première fois un cours de formation J + S, le Service J + S du canton de domicile lui remet un certificat de moniteur J + S.

La direction du cours inscrit directement les références de participation sur les certificats déjà existants.

**6. Droit d'activité des moniteurs**

S'il a réussi le cours de moniteurs 1, le moniteur est habilité à déployer une activité de chef de groupe dans

les cours de branche sportive 1 (s'il est reconnu posséder des aptitudes techniques suffisantes, il peut aussi être engagé dans les cours de branche sportive 2). Par contre, il ne peut organiser un cours de branche sportive, de façon indépendante, que dans certains cas bien précis: instituteur, moniteur J + S 2 ou 3 d'une autre branche, autres cas motivés en bonne et due forme.



**Pour tous les imprimés**

**Imprimerie**

**W. Gassmann SA**

11, rue Franche  
2501 Biel-Bienne  
Tél. (032) 22 42 11

Chaque matin votre  
«Journal du Jura»  
avec les dernières  
nouvelles sportives

**Ces nouveaux souliers de montagne, quelle classe!**

Testés sans ménagement et recommandé par de grands alpinistes. Garantie et service de la fabrique suisse de chaussures de sport:

**Raichle Rosenlauri**

**Raichle Aletsch**

**Raichle Paul Etter**

**Paul Etter** Le célèbre alpiniste en est l'inspirateur et l'impitoyable examinateur. «Paul Etter» soutient la comparaison avec n'importe quel produit concurrent. En cuir lourd «Gallo», stable et résistant aux intempéries. Dames/Messieurs: **Fr. 230.-**.

**Rosenlauri** L'école d'alpinisme Rosenlauri est la marraine de ce modèle à tige haute et rebords confortables. De bout en bout qualité Raichle. Lignes modernes. Messieurs: **Fr. 200.-**.

**Aletsch** Ce soulier de montagne polyvalent, avec tige presque sans coutures, est un précieux compagnon. Forme intérieure remarquable, cuir «Gallo» qualité suisse. Convient aussi pour la chasse et beaucoup d'activités extérieures. Dames/Messieurs: **Fr. 190.-**.

**Raichle**

Raichle chaussures de sport SA, 8280 Kreuzlingen

Faites confiance à Raichle — maintenant plus que jamais — essayez et comparez vous-mêmes!